



## SAISIE/VENTE CONTRAT CADUQUE ?

Par **nad22**, le **12/12/2008** à **22:17**

Bonsoir,

Vendredi dernier un huissier est passé établir l'inventaire des biens à saisir. En effet j'ai reçu le pv sur lequel les biens étaient indiqués à ma surprise ma table et les chaises étaient mentionnées ainsi que mon canapé-lit, donc je voulais savoir si c'était en accord avec la loi sachant que mon canapé-lit comme son nom l'indique me sert de lit, de plus il était spécifié qu'il y avait 2 témoins or il n'y avait qu'une personne et l'huissier est-ce que cela peut rendre caduque le pv ? le créancier qui me poursuit a commis une erreur sur ma date de naissance dans le contrat est-ce que éventuellement cela peut rendre aussi le contrat caduque ? Enfin, si il y a une procédure à suivre pourriez-vous me l'indiquer.

CORDIALEMENT  
NADIA